



Salariat ou benevolat sur les prestations vendues

Par **espacevan**, le **24/01/2019 à 16:20**

bonjour, r
ndes prestations facturées par une association (ateliers, animations diverses) doit elle nécessairement salarier les intervenants (adhérents) qui les réalisent ou bien ces prestations peuvent elles être entièrement réalisées bénévolement, et ,le cas écheant, être uniquement défrayée pour les frais éventuellement engagés personnellement ?
r
nmerci par avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **24/01/2019 à 16:23**

Bonjour, r
nSeuls les commerçants émettent des factures. r
nSI l'association a une activité commerciale, toutes les obligations des commerçants lui incombent, notamment en matière sociale. r
nIci est visé le travail dissimulé.